

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1301)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF196

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 11

I. – À l’alinéa 1, supprimer les mots :

« , lorsqu’elles portent sur des fonds provenant de ces mêmes infractions, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après les mots :

« même code »,

insérer les mots :

« , lorsqu’elles portent sur des fonds provenant de ces mêmes infractions, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.